

**Section des Diablerets**

**Club Alpin Suisse CAS**

Club Alpino Svizzero

Schweizer Alpen-Club

Club Alpin Svizzer



## De l'eau pour le chalet Lacombe



**Chalet Lacombe**

**1925 - 2025**

**100 ans**

## **Sommaire**

<b>Le projet</b>	<i>p. 4</i>
<b>Le besoin</b>	
<b>La solution durable</b>	
<b>L'impact</b>	<i>p. 5</i>
<b>Le chalet</b>	
<b>La visibilité du chalet et du club</b>	<i>p. 6</i>
<b>La section Diablerets du Club Alpin Suisse</b>	
<b>Les porteurs du projet</b>	<i>p. 7</i>
<b>Le budget et le besoin de financement</b>	
<b>Annexes 1 - 10</b>	<i>p. 8 ss</i>

## **Personne de contact**

David Roethlisberger  
Membre du comité, partenariats  
Section des Diablerets du Club Alpin Suisse

[partenariats@cas-diablerets.ch](mailto:partenariats@cas-diablerets.ch)

077 430 1002

## **Don**

CH71 0900 0000 1229 1397 0

Fondation Patrimoine Cabanes Alpines  
1955 Mayens-de-Chamoson

## **Le projet**

En 2025, le chalet Lacombe fête les 100 ans de sa construction. Ce jubilé s'accompagne d'un besoin devenu indispensable pour assurer son avenir : remplacer sa source de captation.

La célébration du centenaire se fera le samedi 13 septembre 2025 au chalet.

Nous cherchons des donateurs prêts à nous soutenir dans notre projet.

## **Le besoin**

Le chalet est alimenté en eau par une source se trouvant aux alentours.

Une analyse professionnelle du terrain a permis de mettre en évidence 3 captages existants et une zone sourcière non captée.

La captation actuelle est superficielle et sensible à la sécheresse. Elle date de 2003 avec des adaptations en 2004-2005. D'autres travaux ont été nécessaires en 2014 et plus récemment en 2022. L'eau parvient au chalet par 2 réservoirs, puis par une conduite superficielle. Elle est épurée par des filtres céramiques. Cette situation est précaire pour deux raisons : la qualité de l'eau et son débit. Cela occasionne parfois la fermeture du chalet. En mai 2022, la vanne de purge s'est cassée par la rouille, un nouveau système devient incontournable.

Le terrain est de forme concave avec pour conséquence que les eaux de ruissellement arrivent directement dans les captages. Ceci apporte de la turbidité et des bactéries dues à la pâture du bétail, notamment par temps de fortes pluies et de fonte des neiges. Cette situation nécessite de régulièrement nettoyer les cuves et les tuyaux remplis de boue. Le système actuel est régulièrement pollué par les eaux de surface lors de fortes pluies.

*Annexe 1 plan de situation de la source*

## **La solution durable**

Les travaux permettront de capter l'eau plus en profondeur avec 3 objectifs majeurs :

- plus d'eau pourra être captée dans l'aquifère qui se poursuit en profondeur
- la protection contre les eaux de surface sera améliorée par la pose d'un captage professionnel
- l'eau sera réputée non potable et apte être consommée une fois portée à ébullition

Outre le débit et la qualité de l'eau améliorée, une installation de captage plus complète et remise à neuf permettra de soulager la gestion de l'entretien du chalet pour ses préposés, bénévoles. En effet, les problèmes liés à la source les obligent parfois à venir sur place en urgence.

La nouvelle installation permettra de continuer à accueillir les randonneurs/ses avec sérénité.

L'utilisation de l'eau continuera à se faire de façon parcimonieuse, en lien avec les engagements environnementaux de notre section et de notre charte éthique. Le trop plein des réservoirs sera redistribué dans un bassin pour permettre au bétail de s'abreuver.

## **L'impact**

L'étude du projet a été faite avec le plus grand sérieux afin d'assurer sa viabilité et sa durabilité. Le projet tient compte des aspects environnementaux. Il s'agit de pérenniser l'arrivée d'eau.

L'analyse effectuée en 2022 par un hydrologue et trois sourciers a permis de s'assurer que l'eau ne manque pas. Le Professeur Aurèle Jean Parriaux, hydro-géologue et ancien professeur de l'EPFL a gracieusement offert ses services en tant que membre du club. La venue des sourciers Tim Schmidt et ses deux collègues a également contribué à apporter une solution viable et pérenne.

## **Le chalet**

Le chalet Lacombe accueille actuellement 1'400 visiteurs et visiteuses par an. Il est ouvert toute l'année au grand public, à toutes les personnes passionnées par la randonnée pédestre, la randonnée à ski, les raquettes, la grimpe et le vélo ou tout simplement la contemplation. Perché à 1653 mètres d'altitude, ce bijou du Chablais se situe au pied du Mont d'Or et il offre un panorama époustouflant sur et depuis la chaîne des Alpes Vaudoises.

Situé à 3,8 km du Sépey, il est accessible à pied (T1), à ski ou raquettes en 2h00 - 2h30. Un accès en vélo est également possible en 1h00 - 1h30 ou encore en voiture en 10 min.

5 secteurs de grimpe (3a à 6c) avec des hauteurs de 8 mètres à 120 mètres, sont particulièrement adaptées aux familles et aux enfants.

Il permet plusieurs traversées, notamment de la Tour d'Aï aux Mosses.

Son accès s'est largement démocratisé et est ouvert à tous et toutes. En 2023, la moitié des nuitées a été occupée par des clubistes, l'autre moitié par des non-clubistes.

En gestion libre, sa cuisine met à disposition 40 couverts et ses dortoirs accueillent jusqu'à 22 personnes.

Le chalet est la propriété du Club Alpin Suisse (CAS), section des Diablerets qui est basée à Lausanne. Il tient son nom du mathématicien vaudois Marius Lacombe. Des préposés bénévoles se chargent de son entretien. Il est facile de le louer par internet, par e-mail ou par téléphone. Il est également présent sur les réseaux sociaux.

Le Groupe des Skieurs de la section du Club Alpin Suisse Diablerets Lausanne est à l'origine de la construction du chalet. Ses membres montaient régulièrement dans la région de la Pierre du Moëllé et étaient enthousiasmés par la beauté des lieux et l'innombrable possibilité de courses.

Les premiers travaux commencent en septembre 1925, bien que les pièces du chalet soient façonnées bien en amont chez le charpentier la même année. Celles-ci seront amenées en camion jusqu'à La Comballaz puis tirées par des chevaux jusqu'à l'emplacement du chalet.

Les activités se sont développées au fil des années.

*Annexe 2      situation géographique et histoire du chalet*

## **La visibilité du chalet et du club**

Le chalet est prisé en toutes saisons et surtout les week-ends (en moyenne 35 week-ends par année). Les visiteurs viennent principalement du canton de Vaud, parfois d'autres cantons et parfois de l'étranger.

Plusieurs sites web sont régulièrement mis à jour pour assurer sa visibilité, notamment par nos bénévoles, notamment : Club Alpin Suisse, Alpes Vaudoises, All Trails, Facebook, Instagram, LinkedIn

La section communique également avec ses membres par plusieurs canaux : le journal Passion Montagne qui paraît tous les 2 mois (sur son site internet et avec un tirage papier de 4200 exemplaires), le Carnet Montagne (qui paraît une fois par an) et sa NewsLetter annonciatrice d'événements clefs.

Elle organise également des cycles de conférence, ouvert à tous et toutes. En 2024, le cycle a pour thème « *Construire en haute montagne* ».

*Annexe 3*

*liste détaillée des moyens de communication utilisés*

## **La section Diablerets du Club Alpin Suisse**

La section des Diablerets est une association suisse fondée le 13 novembre 1863. Elle porte le nom du point culminant du Canton de Vaud. Forte de plus de 4'500 membres, elle est l'une des plus grandes sections de Suisse. Sa section principale est à Lausanne, avec un important rayonnement régional grâce à ses sous-sections de Château-d'Oex, Morges, Payerne et Vallorbe.

La section a pour mission de réunir des personnes intéressées par la montagne, par ses activités sportives ou par les questions culturelles ou scientifiques qu'elle suscite. Elle organise la pratique des activités de montagne : la randonnée, l'alpinisme, la randonnée à ski, à raquettes et à pied, l'escalade - en salle et en plein air - la cascade de glace, la via ferrata ou encore le ski-alpinisme. Elle organise également de nombreuses formations, initiations, conférences et séances d'information, afin que chacun(e) agisse de manière responsable et dans le respect de la nature.

Le bénévolat est au cœur de l'action de la section : la section fonctionne grâce au dévouement de plus de 150 bénévoles : membres du comité, responsables de diverses commissions (cabanes et chalets, alpinisme, environnement, communication), de groupes (jeunesse, actifs, mercredistes, jeudistes) et encadrants des activités sportives.

Plus de 570 sorties sont organisées chaque année par nos chef(fe)s de course, également bénévoles, toutes classes d'âge confondues.

Elle entretient ses chalets et ses cabanes, infrastructure essentielle pour toutes les personnes qui y séjournent de façon ponctuelle ou régulière. Elle a contribué à la création de la Fondation Patrimoine Cabanes Alpines, qui permet aux donateurs/trices de déduire fiscalement leurs dons.

Notre stratégie environnementale est proactive.

*Annexes 4 - 5 - 6*

*statuts de la section des Diablerets du Club Alpin Suisse  
reconnaissance d'utilité publique de la Fondation Cabanes Alpines  
charte éthique*

## Les porteurs du projet

Porteurs de projets (nom, fonction)

Référents du chalet Lacombe

- Karine et Freddy Thomas (Vernez), préposé(e)s chalet Lacombe

Encadrement de la section Diablerets

- Alain Détraz, président de la commission des chalets
- David Roethlisberger, membre du comité directeur, partenariats
- Nicolas Shelton, président du comité directeur
- Jean-Christophe Rossand, secrétaire général

*Annexe 7                      résumé des points clefs*

## Le budget et le financement

Les total des frais s'élève à CHF 70'920.00

Le club participe à hauteur de CHF 36'000.00. En conséquence, le financement externe s'élève à CHF 34'920.00, dont CHF 12'600.00 sont sécurisés.

Il reste à financer CHF 22'320.00.

*Annexes 8 - 9 - 10      budget détaillé et financement  
devis pour les travaux de captage  
coordonnées bancaires*



## Exonération fiscale

Les donateurs/trices déduisent de leurs revenus le montant de leurs dons.

Exemples :

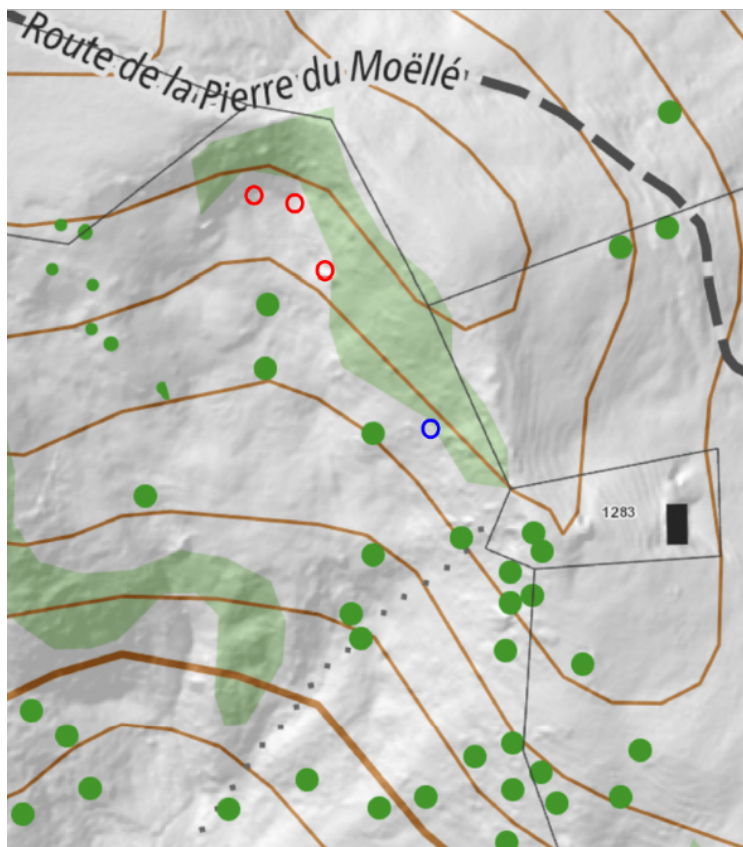
- Je suis un particulier *et je fais un don de CHF 300.00*  
*je déduis CHF 300.00 de mes revenus de ma déclaration fiscale (année en cours)*
- Je suis une entreprise *et je fais un don de CHF 3'000.00*  
*je déduis CHF 3'000.00 des revenus de ma déclaration fiscale (année en cours)*

## **Annexes**

- 1 *plan de situation de la source*
- 2 *situation géographique et histoire du chalet*
- 3 *liste détaillée des moyens de communication*
- 4 *statuts de la section des Diablerets du Club Alpin Suisse*
- 5 *reconnaissance d'utilité publique de la Fondation Cabanes Alpines*
- 6 *charte éthique*
- 7 *résumé des points clefs*
- 8 *budget détaillé et financement*
- 9 *devis pour les travaux de captage*
- 10 *coordonnées bancaires*

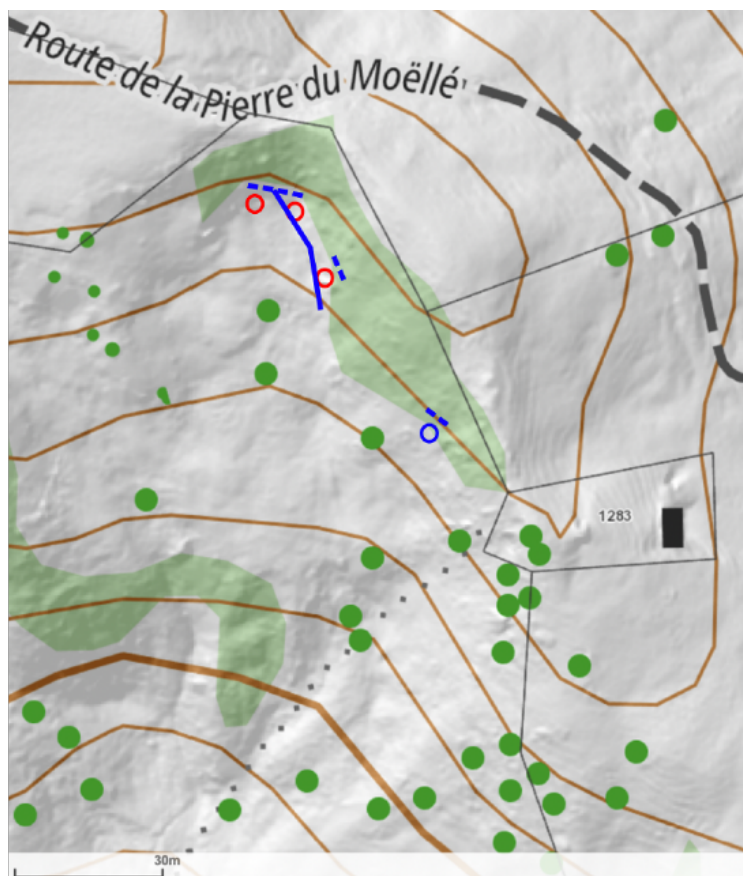


## Annexe 1 : plan de situation de la source



○ Zones de captage

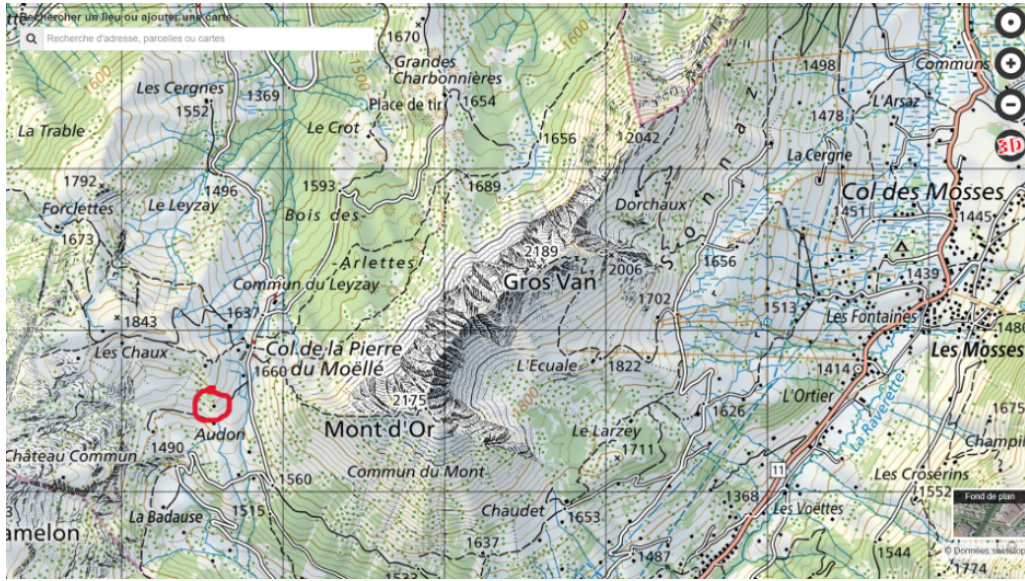
○ Zone sourcière



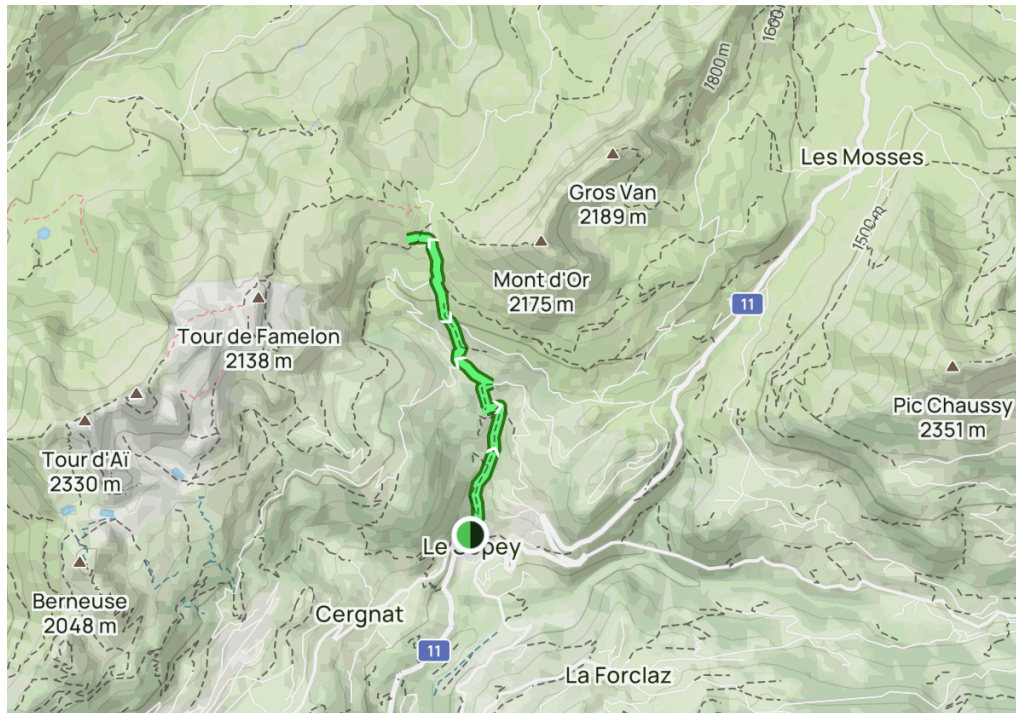
- - - Tranchée captante

— Conduite non drainante

## Annexe 2 : situation géographique et histoire du chalet



Coordonnées 569572 / 137531



Chemin d'accès





### **Annexe 3 : liste détaillée des moyens de communication**

Club Alpin Suisse

<https://cas-diablerets.ch/cabanes/chalet-lacombe/>

Alpes Vaudoises

<https://www.alpesvaudoises.ch/fr/service-providers/chalet-lacombe>

All Trails

<https://www.alltrails.com/fr/randonnee/switzerland/vald/le-sepey-a-chalet-lacombe>

Facebook

[https://www.facebook.com/Chalet.Lacombe.CAS.Diablerets/?locale=fr\\_FR](https://www.facebook.com/Chalet.Lacombe.CAS.Diablerets/?locale=fr_FR)

Instagram

<https://www.instagram.com/chaletlacombecas/>

LinkedIn

<https://www.linkedin.com/company/70957108/admin/feed/posts/>

NewsLetter

(paraît à l'annonce d'un évènement, tel une inauguration)

Passion Montagne, distribué 6 x / an, format papier (4500 exemplaires) et électronique

<https://cas-diablerets.ch/passion-montagne/>

Carnet du club, distribué 1 x / an, format papier et électronique (... exemplaires)

<https://cas-diablerets.ch/passion-montagne/>

Cycles de conférences

<https://cas-diablerets.ch/construire-sur-la-ligne-de-crete/>

## Annexe 4 : statuts de la section des Diablerets du Club Alpin Suisse



www.rc.vd.ch

Extrait sans radiations

EXTRAIT INTERNET

N° doss 2023/09013  
N° class 550.1.233.564  
IDE/UID CHE-107.029.235

### section des Diablerets du Club Alpin Suisse CAS, Lausanne

inscrite le 01 juin 2023

Association

Réf.	Nom
1	section des Diablerets du Club Alpin Suisse CAS, Lausanne
<b>Siège</b>	
1	Lausanne
<b>Adresse</b>	
1	Rue Beau-Séjour 24, 1003 Lausanne
<b>Autres adresses</b>	
2	Case Postale 324, 1001 Lausanne
<b>Dates des Statuts</b>	
1	23.11.2022
<b>But, Observations</b>	
1	<p><b>But:</b></p> <p>1. La section a pour but de réunir des personnes intéressées à la montagne, par ses activités sportives ou par les questions culturelles ou scientifiques qu'elle suscite. 2. Son domaine d'activités s'étend: aux sports alpins classiques aussi bien qu'aux nouvelles formes d'activités liées à la montagne, qu'elles soient de loisir ou de performance; aux activités culturelles en lien avec l'alpinisme, le monde alpin et sa conservation; à la conservation du monde alpin et à la défense du droit au libre accès. A cet effet la section collabore avec les autorités et les autres parties intéressées. Pour sauvegarder ses intérêts elle peut agir par voie de recours. 3. La section cherche à atteindre ces buts, notamment par les activités suivantes: organisation d'activités liées à la montagne (courses de montagne, alpinisme, courses à ski, randonnées à pied et à raquettes, escalade, etc.); gestion de cabanes, chalets et alpages, respectueuse des écosystèmes; organisation de cours et de formations à l'intention de ses membres; préparation et formation de la jeunesse aux sports alpins.</p> <p>3 Le numéro IDE/UID CHE-331.597.794 étant erroné, il est remplacé par le numéro IDE/UID CHE-107.029.235.</p>

Réf.	Ressources
1	donations; legs; sponsors; partenariat; subsides publiques; cotisations des membres; revenus générés par ses actifs; toutes autres ressources légales.

Réf.			Membres et personnes ayant qualité pour signer		
Inscr	Mod.	Rad.	Nom et Prénoms, Origine, Domicile	Fonctions	Mode Signature
	2		<b>Shelton</b> Nicolas, de Saint-Martin (FR), à Pully	membre du comité président	signature collective à 2
2			<b>Kovarikova (nom d'usage Girardot)</b> Andréa, de France, à Lausanne	membre du comité vice-présidente	signature collective à 2
1			<b>Simon</b> André, de Haute-Sorne, à Morges	membre du comité trésorier	signature collective à 2
1			<b>Bucher</b> Arthur, de Niederweningen, à Aigle	membre du comité	
1			<b>Godelle</b> Coraline, de France, à Lausanne	membre du comité	
2			<b>Roethlisberger</b> David, de Genève, à Lausanne	membre du comité	
1			<b>Weber</b> Antoine, de Brüttelen, à Val de Bagnes	membre du comité	
	2		<b>Rossand</b> Jean-Christophe, de Morges, à Morges	secrétaire général	signature collective à 2
1			<b>Revica</b> Sàrl (CHE-153.623.832), à Crissier	organe de révision	

Réf.	JOURNAL		PUBLICATION FOSC		Réf.	JOURNAL		PUBLICATION FOSC	
	Numéro	Date	Date	Page/Id		Numéro	Date	Date	Page/Id
1	9013	01.06.2023	06.06.2023	1005761871	2	2820	05.02.2024	08.02.2024	1005956586
3	11280	04.06.2024	07.06.2024	1006051498					

Moudon, le 09 juillet 2024

**Fin de l'extrait**

**Seul un extrait certifié conforme, signé et muni du sceau du registre, a une valeur légale.**

## Annexe 5 : reconnaissance d'utilité publique de la Fondation Cabanes Alpines



Club Alpin Suisse CAS  
Section des Diablerets  
Rue Beau Séjour 24  
Case Postale 5569  
1002 Lausanne

Notre réf. AB/GSR  
Votre réf. M. Gérard Chessex  
Notre tél. 027 / 606.24.

Date 27 juin 2011

### Décision

Concernant la demande d'exonération pour l'impôt cantonal, communal et l'impôt fédéral direct

pour

### Fondation Patrimoine Cabanes Alpines

Monsieur,

Selon votre demande concernant la Fondation Patrimoine Cabanes Alpines, vous avez sollicité du Service Cantonal des Contributions du canton du Valais, une détermination relative à l'exonération de cette Fondation.

### Vu :

- l'article 79 alinéa 1 lettre f de la loi fiscale du 10 mars 1976;
- l'article 56 lettre g de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD);
- l'article 23 alinéa 1 lettre f de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID);
- les articles 29 alinéa 1 lettre i et 82 alinéa 1 lettre b LF;
- l'article 112 alinéa 1 lettres f et g LF;
- les statuts de la Fondation du 7 avril 2011;

Avenue de la Gare 35, 1951 Sion / Bahnhofstrasse 35, 1951 Sitten  
Tél./Tél. 027 606 24 75 - Télécopie/Fax 027 606 25 31 - e-mail: gerard.samosin@adm.vv.ch

### décide :

La Fondation Patrimoine Cabanes Alpines à constituer, avec siège en Valais est exonérée des impôts cantonaux et communaux sur le bénéfice et sur le capital exclusivement et irrévocablement affectés à ces buts, étant donné que la Fondation poursuit un but de pure utilité publique, à savoir, **le maintien et le développement du patrimoine immobilier alpin suisse à disposition du public.**

L'exonération est également valable pour l'impôt fédéral direct.

L'imposition des gains immobiliers et les impôts fonciers demeurent réservés.

La Fondation est exemptée de l'impôt sur les successions et donations.

Les prestations bénévoles versées par les personnes physiques à votre Fondation peuvent être déduites de l'impôt sur le revenu jusqu'à concurrence de 20 % pour l'impôt fédéral direct, l'impôt cantonal et communal. Dans le cas des personnes morales, les dons peuvent être déduits jusqu'à concurrence de 20 % pour l'impôt fédéral direct ainsi que pour l'impôt cantonal et communal du bénéfice net.

L'autorité fiscale se réserve le droit de contrôler si l'activité de la Fondation est conforme au maintien de son but. L'activité ordinairement déployée en tant que membre d'un conseil de fondation d'utilité publique procède du principe du bénévolat. Il est précisé, en particulier, que les activités commerciales doivent rester tout à fait secondaires par rapport à vos activités à but idéal. Le non-respect de cette condition peut entraîner une révision de la présente décision.

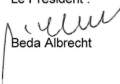
Toute modification des statuts et de votre activité doivent être communiquées au Service cantonal des contributions, section des associations et fondations. En cas de dissolution de la Fondation, sa fortune doit revenir à une autre personne morale exonérée des impôts en raison de son caractère d'utilité publique et poursuivant des buts semblables.

L'autorité fiscale se réserve le droit de demander, chaque année, le dépôt de la déclaration d'impôts, des comptes et le rapport d'activité.

Il est perçu pour la présente décision un émoulement de Fr. 200.- conformément à l'article 138 bis LF.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

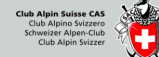
Commission d'impôt des personnes morales  
Le Président :

  
Beda Albrecht

Copies : section des personnes morales  
section des personnes physiques  
section des successions et donations

# Annexe 6 : charte éthique

## Stratégie climatique du CAS



### Vision

- Le CAS propose une offre de sports de montagne climatiquement neutre, attrayante et adaptée aux nouvelles conditions.
- Les cabanes du CAS sont pionnières et exemplaires en matière de respect du climat et de durabilité. Elles sont un lieu de dialogue sur le climat entre l'association et les adeptes de sports de montagne.
- L'évolution des paysages de montagne est globalement de haute qualité, bien qu'ils contribuent simultanément à la transition énergétique.
- L'Association centrale assume ses tâches en collaboration avec les sections.

### Objectif climatique du CAS

Le CAS, dans son ensemble, réduira ses émissions totales de CO<sub>2</sub>\* à zéro net à partir de 2022 et ce jusqu'en 2040. Il préviendra ses émissions de CO<sub>2</sub> par la sobriété, l'efficacité et la cohérence. Les émissions résiduelles seront compensées par des puits de carbone et des compensations. Celles-ci ne représenteront pas plus de 20 %.

\* = équivalents CO<sub>2</sub>. Pour simplifier, on utilise en général le terme de CO<sub>2</sub>.

### Sobriété

Être au moins aussi satisfait en utilisant moins de ressources.

### Cohérence

Couverture des besoins par des alternatives (p. ex. énergies renouvelables), Economie circulaire.

### Efficacité

Utiliser moins d'énergie et de ressources pour un même résultat.

### Association centrale

#### Être crédible et exemplaire pour sections et membres

D'ici à 2030, l'Association centrale sera climatiquement neutre. D'ici à 2025, on aura systématiquement identifié et éliminé les incohérences et les incertitudes importantes par rapport à la stratégie climatique au niveau de la direction.

- Atteindre la neutralité climatique**  
Calculer le bilan CO<sub>2</sub> de l'association centrale, vérifier les placements financiers.
- Réduire les incohérences, supprimer les incitations inopportunes**  
Intégrer la protection du climat dans les domaines de direction.
- Partenaires respectueux du climat**  
Respecter des critères de durabilité en matière de partenariats.

#### Rendre les cours, les manifestations et le sport de compétition climatiquement neutres

D'ici à 2030, tous les cours et les manifestations du CAS ainsi que le sport de compétition au CAS seront climatiquement neutres.

- Cours et manifestations**  
Elaborer et fixer des critères de durabilité, sensibiliser, compenser les émissions résiduelles.
- Sport de compétition**  
Définir des normes minimales pour les compétitions et les équipes nationales, sensibiliser, s'engager dans des fédérations internationales, compenser les émissions résiduelles.

#### Définir la gestion des émissions résiduelles

D'ici à 2025, le CAS aura élaboré une stratégie relative à la trajectoire de réduction et à la gestion des émissions résiduelles. Il en aura en outre clarifié le financement.

- Émissions du CAS dans son ensemble**  
Évaluer l'ensemble des émissions du CAS.
- Fonds climatique**  
Créer et gérer.
- Questions et domaines de recherches**  
Elaborer un catalogue des questions de recherches dans des « domaines spécifiques au CAS ».

### Ensemble du CAS

#### Rendre la mobilité dans les sports de montagne plus respectueuse du climat

D'ici à 2030, on aura réduit de 40 % les émissions de CO<sub>2</sub> des courses de section.

- Changer les comportements**  
Promouvoir des courses respectueuses du climat.
- Renforcer et développer les offres en matière de mobilité**  
Renforcer les offres existantes et en créer de nouvelles.
- Créer des bases**  
Intégration de paramètres climatiques dans les logiciels de gestion de courses des sections.

#### Exploiter les cabanes de manière climatiquement neutre

D'ici à 2030, l'exploitation de 50 % des cabanes gardiennées sera climatiquement neutre.

- Créer des bases**  
Projet pilote « Bilan CO<sub>2</sub> des cabanes ».
- Exploitation des cabanes**  
Stratégie pour une exploitation durable des cabanes, formation des gardiens, utilisation de l'eau potable.
- Construction de cabanes**  
Mettre en œuvre le Guide construction de cabanes CAS, alimentation en électricité.

#### Sections et Association centrale travaillent de concert

D'ici à 2030, 30 % des sections disposent d'un bilan CO<sub>2</sub> et auront pris des mesures pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. D'ici à 2040, toutes seront neutres.

- Calculer les bilans CO<sub>2</sub> et prendre des mesures**  
Projet pilote « Bilan CO<sub>2</sub> des sections ».
- Echange d'expériences / Hébergement**  
Identification de l'échange d'expériences et du soutien aux sections sur des thèmes climatiques spécifiques.

### Milieu des sports de montagne, politique, grand public

#### Les membres améliorent en permanence leur propre bilan

D'ici 2030, 30 % des membres du CAS utiliseront des outils existants ou développés par le CAS pour calculer un bilan CO<sub>2</sub> personnel de leurs activités sportives de montagne et réduiront leurs propres émissions de gaz à effet de serre.

- Bilan CO<sub>2</sub> personnel des activités sportives de montagne**  
Impact climatique de différents aspects des sports de montagne, images cibles « Sports de montagne 2050 », campagne « Des sports de montagne respectueux du climat ».

#### Renforcer la politique climatique

Le CAS s'engage publiquement en faveur de la protection du climat et soutient les efforts politiques y afférents. Il formule des lignes directrices pour un développement des énergies renouvelables respectueux du paysage.

- Engagement politique**  
Positionnement du CAS, soutien de la politique fédérale (promotion des aires de la stratégie climatique du CAS, en particulier dans la mobilité).
- Protection du climat respectueux du paysage**  
Prise de position / Protection du paysage versus extension des énergies renouvelables, prise de position sur des projets.

### Adaptation au climat

#### Des sports de montagne sûrs et attrayants malgré le réchauffement

Le CAS continuera à promouvoir les sports de montagne en 2050. De nouvelles offres, adaptées à l'évolution du paysage, seront demandées et tiendront compte des nouvelles conditions.

- Sensibilisation / Formation**  
Intégration de l'adaptation au changement climatique dans les cours de formation et de perfectionnement.

#### « Cabanes 2050 » confrontées au recul des glaciers et au dégel du pergélisol

En 2050, les cabanes seront toujours protégées, accessibles en toute sécurité et équipées d'un système d'approvisionnement en eau qui fonctionne. Leur offre restera attrayante.

- Examiner l'avenir des cabanes**  
Elaboration d'images cibles des cabanes en 2050, étude « Cabanes 2050 ».



## Annexe 7 : résumé des points clefs

Projet	<b>L'eau pour le chalet Lacombe</b>
Quoi	Projet de captage
Besoin	Le système actuel de captage n'est plus adapté
Impact	Pérenniser l'arrivée d'eau (son débit et sa qualité)
Où	Chalet Lacombe, Ormont-Dessous, Région Chablais Construit en 1925 4 saisons, ouvert à tous et toutes 1'400 nuitées par an
Qui	Club Alpin Suisse, section Diablerets Association de 4500 membres 150 bénévoles actifs
Quand	Travaux 2024 / 2025 <b>Inauguration 13.09.2025</b>
Combien	CHF 70'920.00      budget total CHF 22'320.00      solde à financer
Comment	Financement Bénévolat Dons
Contact	David Roethlisberger Membre du comité, partenariats Section Diablerets du Club Alpin Suisse <a href="mailto:partenariats@cas-diablerets.ch">partenariats@cas-diablerets.ch</a> 077 430 1002
Don	CH71 0900 0000 1229 1397 0 Fondation Patrimoine Cabanes 1955 Mayens-de-Chamoson



## Annexe 8 : budget détaillé et financement

Budget	CHF 70'920.00
Travaux de re-captage *	CHF 59'500.00
Hydrogéologue (1)	CHF 1'600.00
Sourciers	CHF 420.00
Evènement 100 ans *	CHF 3'000.00
Préparation (2)	CHF 6'400.00
<b>Financement interne</b>	<b>CHF 36'000.00</b>
Section Diablerets	CHF 28'000.00
Bénévolat (1)	CHF 1'600.00
Bénévolat (2)	CHF 6'400.00
<b>Financement externe</b>	<b>CHF 34'920.00</b>
Fonds du Sport Vaudois	CHF 12'600.00
<b>Solde à financer</b>	<b>CHF 22'320.00</b>

\* hors taxe

- (1) Hydrogéologue :  
32 heures x CHF 50.- / h (salaire CHF 100'000 / an)
- (2) Bénévolat :  
*. inclus : dossier recherche de fonds, préparation évènement*  
*. non inclus : frais de déplacement*
- 160 heures x CHF 40.- / h (salaire médian CHF 6'700 / mois)

### Financement :

- Travail bénévole
- Autres sources de financement (en nature ou en espèces)
  - Mécène(s)
  - Donateur(s)
  - Sponsor(s)
  - Autorité(s) publique(s)
- Possibles avantages
  - Exclusivité
  - Invitation à l'évènement
  - Banderole (logo) lors de l'évènement
  - Mention dans l'article de presse lors de l'évènement
  - Mention / publicité dans Passion Montagne
  - Plaquette gravée au chalet



# Je soutiens la rénovation du captage de la source du chalet Lacombe

FONDATION PATRIMOINE  
CABANES ALPINES



Une attestation fiscale est envoyée par courrier à partir d'un montant de don de CHF 50.

## Récépissé

Compte / Payable à  
CH71 0900 0000 1229 1397 0  
Fondation Patrimoine Cabanes  
1955 Mayens-de-Chamoson

Payable par (nom/adresse)

Monnaie Montant  
CHF

Point de dépôt

## Section paiement



Monnaie Montant  
CHF

Compte / Payable à  
CH71 0900 0000 1229 1397 0  
Fondation Patrimoine Cabanes  
1955 Mayens-de-Chamoson

### Informations supplémentaires

Don pour le CAS-Diablerets, rénovation du captage de la  
source au chalet Lacombe

Payable par (nom/adresse)